



CHATEAUBOURG  
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

Publié sur [www.chateaubourg.fr](http://www.chateaubourg.fr) le  
24/11/22

Envoyé en préfecture le 16/11/2022  
Reçu en préfecture le 16/11/2022  
Affiché le  
ID : 035-213500689-20221109-09112022319AR-AR

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

**ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2022**

**N°319 - 2022**

**NUMÉROTATION DU 11 A BOULEVARD DE LA LIBERTE**

**Le Maire de CHÂTEAUBOURG :**

Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** qu'il apparaît nécessaire de compléter la numérotation du boulevard de la Liberté pour identifier les immeubles bâtis et pour faciliter leur desserte,

**CONSIDERANT** que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le numérotage des immeubles est assuré dans la commune conformément aux prescriptions du présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** Le numérotage de la parcelle AD 93 est fixé et complété comme suit : 11 A boulevard de la Liberté.

**ARTICLE 3 :** Les plaques sont fournies par la commune, la fixation et l'entretien seront à la charge du propriétaire qui devra veiller à ce que le numéro soit constamment net et lisible. Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, faire obstacle à son apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie

**ARTICLE 4 :** Aucun autre numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté. Un changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

**ARTICLE 5 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera adressé à la Préfecture, au Cadastre et notifié aux intéressés.

Fait à Châteaubourg, le 09 NOV 2022

Le Maire  
Teddy REGNIER

Pour le Maire, l'adjoint délégué  
à l'urbanisme

Hubert DESBLÉS



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.*

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Affiché le

ID : 035-213500689-20221109-09112022319AR-AR

